

Pèlerins d'espérance: l'indulgence jubilaire dans le diocèse de Pembroke

Chers frères et sœurs dans le Christ,

Comme vous le savez, le 29 décembre 2024, le diocèse de Pembroke a inauguré l'année jubilaire 2025 en la cathédrale Saint-Columbkille. Encouragés par le Saint-Père, le pape François, nous poursuivons notre cheminement en tant que Pèlerins d'espérance, ensemble, comme une seule famille diocésaine. Cette lettre contient une explication de l'Indulgence du Jubilé. Elle souligne également les moments importants où nous célébrerons ce Jubilé dans chaque région de notre diocèse. Je vous encourage tous à entrer dans l'esprit et la prière du Jubilé avec espoir et confiance dans l'amour et la miséricorde de Dieu.

✠ MICHAEL BREHL, C.Ss.R.
Evêque de Pembroke

Indulgence jubilaire

Une indulgence est une faveur accordée à un individu par l'Église - à travers les mérites du Christ - qui supprime, partiellement ou complètement (plénier), la peine temporelle qui subsiste pour les péchés qui ont été pardonnés. Il s'agit d'une grâce magnanime de Dieu.

L'indulgence jubilaire est une manifestation concrète de la miséricorde de Dieu, qui dépasse et transforme les limites de la justice humaine. Ce trésor de grâce est entré dans l'histoire de l'humanité par le témoignage de Jésus et des saints, et en vivant en communion avec eux, notre espérance en notre propre pardon se renforce et devient une certitude. L'indulgence jubilaire nous permet de libérer notre cœur du poids du péché parce que la réparation due à nos péchés est donnée gratuitement et en abondance.

Concrètement, l'expérience de la miséricorde de Dieu implique certains actes spirituels indiqués par le Pape. Ceux qui, pour des raisons de maladie ou d'autres circonstances, ne peuvent pas se rendre au pèlerinage jubilaire, sont néanmoins invités à prendre part au mouvement spirituel qui accompagne l'année jubilaire, en offrant les souffrances de leur vie quotidienne et en participant à la célébration eucharistique.

Les conditions pour bénéficier d'une indulgence, au-delà de l'acte de pèlerinage :

1. Confession sacramentelle dans les 20 jours précédant ou suivant le jour du pèlerinage
2. Réception de la Sainte Communion
3. Prière aux intentions du Saint-Père

Pour plus d'informations concernant l'Indulgence du Jubilé, veuillez consulter le site https://www.cecc.ca/wp-content/uploads/2024/12/Ressource-catechetique-sur-les-indulgences-plenier-es-pendant-l_annee-jubilaire.pdf

Célébration de l'année jubilaire dans le diocèse de Pembroke

Le diocèse de Pembroke a choisi sa longue et vénérable célébration du Triduum et du pèlerinage au sanctuaire de Sainte-Anne à Cormac comme célébration diocésaine de l'année jubilaire 2025.

Mgr Brehl prêchera les trois soirées du Triduum à St. Ann in Cormac, les 24-25-26 juillet à 19h00, et culminera avec la célébration du dimanche du pèlerinage, le 27 juillet. Veuillez consulter le site www.cormacpilgrimage.com. Les paroisses et les paroissiens sont invités à planifier leur participation à Cormac le dimanche 27 juillet.

Les fêtes de la Bienheureuse Vierge Marie comme lieux de jubilé dans le diocèse de Pembroke
Alors que certains se rendront en pèlerinage à Rome au cours de l'année jubilaire, les grâces de ce temps sanctifié ont été accordées à tout fidèle qui se rend en pèlerinage à la cathédrale diocésaine de Saint-Columbkille, à Pembroke. Par extension, notre célébration diocésaine de l'année jubilaire mettra l'accent sur les fêtes liturgiques de la Bienheureuse Vierge Marie. Dans la bulle d'indiction qui inaugure l'année jubilaire, le pape François déclare : « L'espérance trouve son témoignage suprême dans la Mère de Dieu. Chez la Vierge Marie, nous voyons que l'espérance n'est pas un optimisme naïf, mais un don de la grâce au milieu des réalités de la vie. Comme toute mère, chaque fois que Marie regardait son Fils, elle pensait à son avenir » (paragraphe 24).

En nous tournant vers l'intercession et l'accompagnement de la Sainte Mère dans notre pèlerinage vers une amitié plus profonde avec son Fils, les fêtes et lieux suivants ont été désignés comme jours et lieux de pèlerinage dans le diocèse de Pembroke où les fidèles peuvent obtenir l'indulgence du Jubilé :

25 mars Annonciation du Seigneur	Ste Anne, Mattawa
13 mai Notre-Dame de Fatima	Notre-Dame de Fatima, Renfrew
31 mai Visitation de Notre-Dame	Notre-Dame de Combermere, Madonna House, Combermere
9 juin Marie, Mère de l'Eglise/ Fête de St Columbkille Pembroke	Cathédrale St Columbkille,

27 juillet Pèlerinage de célébration du jubilé diocésain au sanctuaire de Ste Ann, Cormac

15 août Assomption de la Sainte Mère Puits sacré,	Mont St Patrick
8 septembre Nativité de Notre-Dame	Sainte-Marie, Quyon
7 octobre Notre-Dame du Rosaire	Sainte-Marie, Wilno
21 novembre Présentation de la Sainte Vierge	St Alphonse, Chapeau
8 décembre Immaculée Conception	Notre-Dame de Lourdes, Pembroke

Le site web du diocèse et votre bulletin paroissial fourniront des détails sur les diverses célébrations et les temps de prière disponibles dans ces lieux à ces jours désignés. Veuillez consulter www.pembrokediocese.com.